



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21067894

le,



28 MAI 2021

N° d'entreprise : 899 807 236

Nom

(en entier) : **FONDATION ARS MECHANICA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**Adresse complète du siège : **Voie de Liège, 33 à 4040 Herstal****Objet de l'acte : Composition du conseil d'administration**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 avril 2021:

Le Président rappelle que les mandats d'administrateurs arrivent à échéance le 29 mai 2021 et qu'un des administrateurs, Monsieur Claude Gaier est décédé en décembre 2020. Il rappelle également qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le Conseil d'administration de la Fondation est composé de huit membres désignés comme suit pour des mandats de trois ans:

a) Quatre personnes physiques ou morales nommées en raison de leur compétence dans le domaine culturel ou scientifique ou dans un secteur ayant un lien avec les buts et activités de la Fondation ou permettant d'accomplir ceux-ci;

b) Un membre du Conseil d'administration de la société Herstal SA;

c) Un représentant du pôle d'activités "Defense/Law Enforcement" du Groupe Herstal;

d) Un représentant du pôle d'activités "Chasse et Sport" du Groupe Herstal;

e) Le responsable du patrimoine du Groupe Herstal

Ensuite de quoi, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer les administrateurs suivants pour un mandat de trois ans à partir du 29 mai 2021 jusqu'au 29 mai 2024:

- Messieurs. J-P. Désiron, A. Croisier, J-L Rollé et P. Claessens en raison de leur compétence dans le domaine culturel ou scientifique ou dans un secteur ayant un lien avec les buts et activités de la Fondation ou permettant d'accomplir ceux-ci;

- Monsieur Jean-Sébastien Belle en tant que membre désigné du Conseil d'administration de la société Herstal SA

- Monsieur Nicolas de Gottal en tant que représentant du pôle d'activités "Defense/Law Enforcement" du Groupe Herstal

- Madame Marie-Pierre Dechêne en tant que représentante du pôle d'activités "Chasse et Sport" du Groupe Herstal

- Monsieur Adrien Marnat en tant que responsable du patrimoine du Groupe Herstal

Tous les administrateurs ont confirmé leur accord pour leur mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide ensuite à l'unanimité pour la durée de leur nouveau mandat de nommer M. Jean-Sébastien Belle, qui accepte, en tant que Président du Conseil et de renouveler la délégation de la gestion journalière de la Fondation à M. Adrien Marnat, qui accepte et portera le titre d'Administrateur-délégué.

Christian Duvieusart
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).